



FICHE DE POSTE

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

LE HCÉRES RECRUTE UN (UNE) CONSEILLER(ÈRE) SCIENTIFIQUE AU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Poste à pourvoir dès que possible

MISSIONS

Le (la) conseiller(ère) scientifique est un collaborateur du Hcéres sous la responsabilité du directeur du département. Il(elle) a pour principales missions :

- Le pilotage des évaluations institutionnelles (universités, écoles, etc.), en suivant les modalités définies par le Hcéres et plus particulièrement les référentiels adoptés par le collège du Haut conseil.
- La participation au choix des experts, ainsi que leur formation, la participation à des réunions de travail des experts, l'appropriation des dossiers d'autoévaluation, la préparation de notes concernant l'établissement évalué, la lecture critique et l'amélioration des rapports d'évaluation, en concertation avec les experts.
- La participation aux réflexions sur les évolutions méthodologiques des évaluations des établissements, et en particulier l'évolution du référentiel d'évaluation institutionnelle.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- Exercice passé d'un poste de direction dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou dans un ministère ayant la tutelle d'établissements d'ESR.
- Excellente connaissance du système français d'enseignement supérieur et de recherche, du cadre réglementaire et de l'organisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Expérience, ou connaissance, des pratiques en matière d'évaluation.
- Qualités d'animation d'un groupe dans le cadre d'échanges institutionnels.
- Rigueur et respect des procédures et de la confidentialité.
- Capacités d'analyse et fortes compétences rédactionnelles.

STATUT

Le ou la conseiller(ère) scientifique est un(e) enseignant(e)-chercheur(e) ou un(e) chercheur(e) qui assure une mission auprès du Hcéres, dans le cadre d'un contrat de délégation signé entre le Hcéres et l'employeur d'origine. Il/elle perçoit une indemnité dont le montant est arrêté par le président du Hcéres selon la réglementation en vigueur.

POUR CANDIDATER

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à dir.etablissement@hceres.fr en adressant une copie à recrutement@hceres.fr.

Lieu : 19 rue Poissonnière, 75002 Paris (lignes 8 et 9 - Bonne Nouvelle ; ligne 3 – Sentier ; lignes 4 et 8 - Strasbourg St Denis).



LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante (API) chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, centres hospitalo-universitaires, écoles d'ingénieurs, écoles de management, écoles d'art et de design, écoles d'architecture et de paysage, organismes, laboratoires, diplômes de licence, master et doctorat, etc.).

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, le Hcéres conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Les rapports d'évaluation sont disponibles sur son site internet.

L'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Le DEE organise chaque année environ 50 évaluations d'établissements. Pour mener à bien ses évaluations, le DEE fait appel à des experts enseignants-chercheurs ou chercheurs français ou étrangers ayant une expérience dans le domaine de la gouvernance des établissements, des représentants du monde socioéconomique, à des spécialistes de la mise en œuvre de politiques publiques territoriales, à des cadres administratifs de haut niveau, ainsi qu'à des étudiants.